



MAITRE ET MAITRESSE DE MAISON EN SITUATION DE DEMANDEUR D'EMPLOI

L'évolution des politiques publiques portant sur l'organisation de l'hébergement dans les établissements sociaux et médico-sociaux met l'accent sur l'importance des conditions matérielles de l'accueil jusqu'au départ des personnes. La prise en considération de la spécificité des publics qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes présentant un handicap, des difficultés sociales ou des troubles de santé nécessite de fait un cadre de vie adapté en assurant l'hygiène et la sécurité des personnes et des locaux.

Le développement de la fonction de maître/esse de maison vient ainsi affirmer cette volonté de lien social ancrée dans le quotidien en particulier par l'animation et la gestion des espaces dédiés à des activités techniques. Outre une fonction d'économat, le ou la professionnel(le) assure aussi la qualité et l'adaptation du cadre de vie en lien avec le projet d'établissement.

L'avenant 285 de l'arrêté du 3 Juillet 2003, agréé en date du 8 juillet 2004, en créant l'obligation d'une formation qualifiante pour les maîtres/esses de maison, reconnaît cette place spécifique au sein des équipes et pose le cadre des compétences professionnelles attendues dans une démarche éthique.

En développant son offre de formation en direction des maîtres et maîtresses de maison, l'IRTS Poitou-Charentes s'engage aux côtés des établissements sociaux et médicaux sociaux dans la professionnalisation et la reconnaissance des métiers des acteurs du quotidien.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Se situer dans le cadre global de l'institution et au sein de l'équipe pluri-professionnelle. Construire et formaliser des procédures et méthodes d'intervention en lien avec le contexte institutionnel et le projet d'établissement.

Comprendre les difficultés spécifiques des personnes accueillies. Adapter sa pratique professionnelle en conséquence.

Connaître les règles d'hygiène et de sécurité au niveau des locaux collectifs et des usagers. Assurer les conditions de l'accueil des usagers.

Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche individualisée. Organiser, structurer et animer des activités techniques.

Obtenir l'attestation « Prévention et secours civiques de niveau I » et Hazard Analysis Critical Control Point.

MODULES DE LA FORMATION : 203 H

DF1 – Modules spécifiques Maître et Maîtresse de Maison 70 H

- Rôle et fonction - 10h30
- Qualité et sécurité du cadre de vie – 17h30
- Entretien du cadre de vie – 7 h
- Entretien du linge – 7 h
- Préparation des repas et hygiène alimentaire – 17h30

Accompagnement méthodologique : 21 h

DF2 Modules Participation à l'accompagnement des personnes – 63 H

- Les problématiques des publics - 35h
- Les fondements et les méthodes de l'accompagnement - 21h

DF3 Modules : Travail en équipe pluri- disciplinaire – 49 H

- Le cadre institutionnel de la fonction - 28 h
- Le travail en équipe pluri-professionnel 21h

Planning prévisionnel sur la région Poitou-Charentes : * sous réserve d'un nombre suffisant de candidats

POLARIS – Isle (87)* <input type="checkbox"/>
16 au 20 octobre 2017
20 au 24 novembre 2017
18 au 22 décembre 2017
29 janvier au 2 février 2018
12 au 16 mars 2018
23 au 26 avril 2018

MODALITES PEDAGOGIQUES ET CONTACTS

Organisation de la formation : 29 jours (203h) sur l'ensemble des sites de formation de l'IRTS Poitou-Charentes : Poitiers, La Rochelle, Saintes, Angoulême, Niort, Parthenay ou Isle en fonction des demandes et d'un nombre suffisant de stagiaires. Possibilité d'organisation de la formation en intra institution sur demande.

Public : formation ouverte à tout demandeur d'emploi avec validation du projet par l'IRTS : entretien de positionnement suite évaluation en milieu de travail de 15 jours avec pôle emploi ou expérience d'au moins 15 jours dans le secteur social ou médico-social en qualité de maître/maîtresse de maison.

Evaluation de la formation : assiduité à l'ensemble des sessions de formation, obtention des certificats PSCI et HACCP et validation du dossier professionnel réalisé par le stagiaire.

Validation de la formation : attestation délivrée par l'IRTS à l'issue de la formation et attestation de reconnaissance de la qualification « maître ou maîtresse de maison » délivré par la CPNE.

Pour tous contacts : Lidia GIRARD – assistante pédagogique et Régis GROSBRAS – responsable de la formation

☎ : 05.49.37.60.05

✉ : mm@irts-pc.eu

✉ : 1, rue Georges Guynemer BP215 – 86005 POITIERS cedex

INSCRIPTION - ALLEGEMENT - FINANCEMENT

Dossier d'inscription : téléchargeable sur le site IRTS : www.irts-poitou-charentes.org ou envoyé par courrier sur demande en s'adressant à l'IRTS Poitou-Charentes (demander Lidia GIRARD) ou par mail mm@irts-pc.eu

Allègements possibles sur attestation du PSCI et/ou SST, de l'HACCP, de la qualification « surveillant de nuit qualifié », du diplôme auxiliaire de vie sociale, du diplôme aide médico-psychologique. Pour tout renseignement, prendre contact avec le secrétariat pédagogique.

Coût de la formation en inscription individuelle : 2334,5 € par personne pour le suivi de la formation dans son intégralité – Financement à rechercher auprès de Pôle EMPLOI ou en CIF CDD - Possibilité d'édition de devis sur demande. Pour toute situation particulière demander le secrétariat.

Institut Régional du Travail Social POITOU-CHARENTES

1, rue Georges Guynemer BP215 – POITIERS Cedex – Tél : 05 49 37 60 00 – Fax : 05 49 53 28 39

Formation surveillant de nuit labellisée par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi

Avis de conformité M 1902 – N° SIRET : 775 716 152 000 19 – N° déclaration d'existence : 54 86 000 25 86